



AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

*en fonction des
préconisations
du SSE*

Aides humaines pour les cours
Aides matérielles pour les cours
Adaptations du cursus universitaire
Aménagements des examens
Locaux adaptés

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

www.ube.fr/formation/étudier-en-situation-de-handicap/

COORDONNÉES



SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

medecine-preventive@ube.fr
03.80.39.51.53

MISSION HANDICAP

Pôle Formation
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
03.80.39.69.49
mission.handicap@ube.fr

Référents Handicap dans les composantes

Liste accessible
sur le site de l'Université
Bourgogne Europe :

ube.fr



UNIVERSITÉ
BOURGOGNE
EUROPE

Mission | **Handicap**



PROCÉDURE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉTUDES ET D'EXAMENS



PROCESSUS DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES ET D'EXAMENS

Les aménagements d'études et d'examen peuvent être demandés pendant toute l'année universitaire en fonction des besoins.

01

CANDIDATURE JANVIER-MARS

Remplir la fiche de liaison Handicap disponible sur Parcoursup.



02

INSCRIPTION JUILLET

Télécharger le bordereau de demande d'aménagements et les consignes sur le site de l'UBE rubrique > Étudier en situation de handicap.



03

Préparer les pièces pour votre dossier de demande d'aménagements (liste non-exhaustive sur le site de l'UBE rubrique > Étudier en situation de handicap).



04

Déposer votre dossier complet de demande d'aménagement auprès du Service de Santé Étudiante (SSE).
Informez votre scolarité du dépôt de votre demande.

05

Le Service de Santé Étudiante (SSE) vous remet trois exemplaires du document d'avis du médecin à transmettre à la Mission Handicap, à votre scolarité et un que vous conserverez.

06

Votre scolarité vous transmettra une notification des aménagements qui seront mis en place en fonction des préconisations du médecin.